

CHALLES-LES-EAUX

Conseil municipal : au cœur des réformes fiscales

Des plus attentifs le conseil a suivi jeudi soir la présentation de J.M. Léoutre, conseiller général et président de la commission des finances de Chambéry Métropole, de son directeur des finances, Jérôme Diego, des nouvelles dispositions fiscales qui feront les recettes de Chambéry-Métropole. Sans pouvoir trop entrer ici dans les détails, la taxe professionnelle disparaissant, la partie recette de la taxe d'habitation du Département a donc été transférée en compensation sur l'Agglo. Reste maintenant à résoudre des problèmes d'abattements spécifiques non transférables, l'inconnue de certaines compensations gouvernementales pour 2011 et leur

durée, enfin d'arriver à harmoniser au mieux une politique générale de la taxe d'habitation sur l'agglo... Sans parler du problème de la valeur locative de référence... D'un autre côté, communauté oblige et un peu malgré eux, des maires seront parfois amenés à augmenter le taux de leur taxe d'habitation.

Après quelques "Questions-Réponses" les élus se replongeaient sans trop de problèmes dans les questions du jour, faisant consensus sur des votes à l'unanimité. Modification de POS votée, le maire pourrait ainsi repartir dans une négociation de terrains aux Sétéérées. Pièces maîtresses, rappels-le, du projet Maison

d'enfants, de Retraite et d'Alzheimer... D'un autre côté, il était autorisé à renouveler le contrat Enfance et relais d'assistantes maternelles 2010/13, Michel Arnaud de lancer la procédure du classement 2 étoiles de l'Office de Tourisme. Ce qui permettra de devenir avec quelques avantages liés "Station classée". Présentées par Gérard Duret, Directeur des services, trois délibérations de crédits étaient entérinées, Pierre Colin y ajoutant au plan des logements sociaux quelques explications complémentaires. Clôture par le rappel d'une réunion d'information publique PLU le 2 novembre, 18 h 30, salle polyvalente.

Jean MAYALI



J.M. Léoutre et Jérôme Diego se sont attachés à bien faire comprendre aux élus (es) toutes les subtilités des nouvelles dispositions fiscales à venir.